



## Droit de regard sur testament

-----  
Par aurelia

bonsoir, je voudrais avoir un droit de regard sur le testament de ma grand mère, qui est décédée en 68, laissant pour seul héritier son fils unique (mon pere), décédé aussi. je sais qu'elle lui a laissé des biens et etant l'unique descendante de celui ci, j'aurais aimé savoir ce qui me reviendrais de droit par la suite... (mon grand pere etant encore vivant et usufruitier), merci pour vos reponses.